



Sous la présidence de Messieurs Gérard DELPY, Vice-Président délégué, et de M. Marc POUUNET, Vice-Président représentant Mme Céline CHARRIAUD, la commission intercommunale Politique éducative et sociale s'est déroulée en salle des conférences du Village d'entreprises, le jeudi 25 février 2021. Les membres titulaires de la commission Politique éducative et sociale étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 15 février, l'ordre du jour concernait :

- Propositions d'amendements à la définition des orientations stratégiques ;
- Présentation des actions de Saint-Flour Communauté en faveur de « la petite enfance, enfance, jeunesse et aînés » : suite ;
- Dispositifs et/ou services à interroger ;
- Questions diverses.

Madame Jocelyne ROLLAND est désignée secrétaire de séance.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2)

Monsieur Gérard DELPY invite de nouveau les membres de la Commission à prendre un positionnement intercommunal au sein de cette Commission, dans l'intérêt général et dans la perspective de la préparation du prochain projet de territoire.

### **Propositions d'amendements à la définition des orientations stratégiques**

Les membres de la Commission valident les amendements proposés. Ils ajoutent dans l'objectif 1.2, en matière d'habitat de faire apparaître la notion de logements inclusifs.

Ces propositions seront relayées afin qu'elles soient prises en compte dans le projet définitif du PADD.

### **Présentation des actions de Saint-Flour Communauté en faveur de « la petite enfance, enfance-jeunesse et aînés »**

➤ **Concernant la partie « Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**, les principaux points suivants sont échangés et précisés :

Au préalable, Monsieur Marc POUUNET informe les membres de la Commission qu'il est par ailleurs Président de l'Office Municipal de la jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour, l'un des gestionnaires d'ALSH.

- ALSH de Ruynes-en-Margeride, il est sur site pendant les grandes vacances scolaires et sur les périodes de petites vacances, une navette transfère les enfants vers l'ALSH de St Flour. Considérant le nombre d'enfants réduit et la disparité de leurs âges, les familles sont favorables à cette formule qui permet aux enfants d'intégrer des groupes, par tranches d'âges ;

- Navettes vers les ALSH de Chaudes-Aigues et de Planèze, celles-ci sont gratuites. Pour Planèze, le service est organisé par l'OMJS sur les périodes de petites vacances et par un prestataire sur les grandes vacances ;

- Charte d'engagement, Monsieur Marc POUUNET précise que des cartes d'activités, culturelles, sportives et environnementales sont données à voir aux gestionnaires pour mieux faire connaître toute la richesse de l'offre d'activités sur le territoire.

Participer à l'appropriation du territoire par les enfants est l'un des objectifs confiés aux gestionnaires. Il souligne que le bilan de la Charte d'engagement sera à l'ordre du jour d'un prochain temps d'échanges avec les gestionnaires.

- Encadrement : le recrutement des postes de Direction et/ou des animateurs est une problématique partagée pour tous les gestionnaires. Deux leviers semblent être à approfondir, à savoir :

- ✓ la valorisation du métier, notamment du point de vue de la rémunération. Une situation de l'ensemble des pratiques des gestionnaires a pu être menée et d'ores et déjà des revalorisations ont été opérées ;
- ✓ l'accès à la formation : là aussi, l'aspect financier rentre en ligne de compte, ainsi que les lieux de formation. Une réflexion partagée avec les gestionnaires est aussi prévue d'être engagée sur ce point.

- Accompagnement des gestionnaires : c'est la Présidence et/ou la Direction de chaque structure qui participe aux rencontres associant les gestionnaires ALSH. Madame Delphine BARRIÉ-LIGNEAU relève la contribution active et les efforts menés par les gestionnaires. La tarification est un bon exemple à cet égard, car désormais l'harmonisation est effective quel que soit l'ALSH.

Il est précisé que tous les gestionnaires ont eu un contrôle inopiné dans l'été de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations (DDCSPP). Monsieur Marc POUQUET souligne le caractère constructif de ce type de contrôle qui a mis en évidence quelques manquements nécessitant des actions correctrices que les gestionnaires ont tous pu apporter rapidement.

\* équivalent de l'ex « Direction départementale de la jeunesse et des sports ».

➤ **Concernant la partie « Service de portage de repas »**, les principaux points suivants sont échangés et précisés :

- Sur l'existant :

- ✓ tous les secteurs opèrent une livraison en liaison froide ;
- ✓ concernant le service Saint Flour intra-muros, il est observé une hausse en 2020 du nombre de repas livrés non liés à la fermeture des deux restaurants des clubs du 3<sup>ème</sup> âge. En effet, le CCAS assure une continuité de service en livrant les usagers de ces deux restaurants ;
- ✓ sur les secteurs où Saint-Flour Communauté exerce sa compétence (Saint-Flour/Margeride et Pierrefort/Neuvéglise), le service est accessible pour des situations particulières : sorties d'hospitalisation.., hors critères d'âges.

- Dans le cadre des réflexions à mener :

- ✓ Les contenants : il pourrait être étudié la fourniture des repas dans des barquettes en matière recyclable, certes au coût probablement plus élevé mais en cohérence avec une démarche de réduction des déchets.
- ✓ Tarification de la livraison : la distinction du tarif de livraison et du repas s'avère une piste de réflexion car une déduction fiscale de 50% s'opère sur la part « livraison » pour les usagers. Pour rappel, cela est pratiqué ainsi sur le service de Pierrefort/Neuvéglise. Une interrogation est soulevée quant à la prise en charge par l'Aide à l'Autonomie Personnalised (APA) de la totalité du coût du service (repas et livraison) quand celle-ci fait apparaître ces 2 parts.
- ✓ Adaptation aux régimes : il pourrait s'envisager une adaptation du service aux régimes, sans sel par exemple. Cette adaptation interroge aussi la structure qui produit les repas. Un EHPAD peut s'adapter à ce type de demande.

Il est également évoqué un travail sur les textures (repas hâchés ou mixés) qui reste à confirmer en matière d'hygiène alimentaire.

Enfin, il est précisé que le secteur de l'aide à domicile peut intervenir à la confection des repas, opérant ainsi une complémentarité avec un service de portage de repas à domicile.

**SYNTHESE** : Cette Commission n°2 a permis de parfaire une connaissance partagée par les membres de la Commission des services en faveur de l'enfance-jeunesse, des aînés avec la présentation de la gestion des ALSH et du service de portage de repas.

Les membres ont pu relever que seuls ces deux services ne sont pas harmonisés à l'échelle de Saint-Flour Communauté. Ils conviennent que cette harmonisation est l'une des perspectives prioritaires de travail pour la Commission.

**Questions diverses**

Aucune question ou point complémentaire est abordé.

**A Saint-Flour, le 15 mars 2021,**

**Le Vice-Président**

**Gérard DELPY**



**Liste des annexes :**

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission

